

FICHE DE POSTE – RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

<p>DEFINITION DU POSTE</p>	<p>Le responsable des services techniques réalise des interventions techniques telles que des travaux nécessaires à l'entretien et à la valorisation des espaces verts, de la voirie, du patrimoine bâti et non bâti communal.</p> <p>Il gère le personnel technique et notamment l'agent d'entretien des bâtiments communaux</p>
<p>POSITION HIERARCHIQUE</p>	<p>Le responsable des services techniques travaille sous la responsabilité de la secrétaire de mairie ou du Maire ou de l'adjoint responsable de la voirie.</p>
<p>MISSIONS</p>	<p>Espaces verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'entretien courant des espaces verts manuels ou mécanisés de type tonte, débroussaillage, taille, binage, bêchage, arrosage, ramassage de feuilles ou détritiques, balayage et nettoyages divers - Travaux de créations : plantations diverses, créations, maçonnerie paysagère, scellements divers, pose de clôtures... - Entretien de l'espace cinéraire au cimetière, de l'esplanade de la Madone, du Parc du Château - Balayage régulier du bourg et de la place de l'église <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'opérations de petite manutention - Entretien courant et rangement du matériel utilisé <p>Ponctuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et déneigement des routes, places et trottoirs en période hivernale - Assistance technique lors de l'organisation de fêtes et cérémonies - Autres missions en fonction des besoins <p>En lien avec le responsable de la voirie ou des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voirie : Travaux d'entretien de la voirie (nettoyage, curage des fossés, réalisation de signalisation, installation de mobilier urbain) - Patrimoine bâti : entretien des bâtiments communaux : maçonnerie, plâtrerie, peinture, etc... - Entretien des cours d'école, du cimetière, de la zone d'apport volontaire de tri sélectif - Soutien à l'employée de ménage pour les gros travaux (nettoyage de l'espace sport et animation à l'aide d'une auto laveuse) - Suivi des contrats d'entretien ou de maintenance et du registre de sécurité.
<p>CONDITIONS D'EXERCICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travaille seul ou en équipe selon les travaux - Horaires de travail : modulation en fonction des saisons - Travaux réalisés principalement à l'extérieur, sur le territoire communal, dans les conditions propres à chaque saison - Déplacements possibles pour des missions ponctuelles (déchèterie, approvisionnement, travaux ponctuels avec d'autres communes, ...)

- Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé

PRISE D'INITIATIVES

- L'agent polyvalent sait établir une priorité dans ses interventions, sait s'adapter aux demandes des élus et faire face dans les délais nécessaires
- Il s'équipe des moyens pertinents de protection individuelle adaptés aux tâches qu'il exécute (casque, masques de protection, chaussures de sécurité,...)
- Il respecte les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des machines et outils nécessaires au bon exercice de ses fonctions ou liées à ses interventions sur la voirie

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Relations internes : la Maire, les adjoints et les conseillers municipaux, le personnel communal et plus spécialement l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux
- Relations externes : les habitants de la commune, le personnel enseignant des écoles, les entreprises intervenantes et les prestataires de service, les usagers des locaux communaux, les fournisseurs et livreurs

RESPONSABILITE ET AUTONOMIE

Responsabilité dans l'utilisation des outils, engins et produits nécessaires à l'exercice de sa mission (tondeuse, produits phytosanitaires, etc...)

PROFIL

- Diplôme : Pas de condition de diplôme, permis de conduire indispensable, permis poids lourds ou CACES 8
- Connaissances, compétences :
Connaître et savoir appliquer les techniques et pratiques d'entretien des espaces verts, de la voirie et du patrimoine communal
Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité au travail
Connaître et savoir utiliser les produits et matériels nécessaires à la bonne exécution des missions
Accepter de suivre les formations nécessaires au poste et à son évolution
- Qualités requises :
Autonomie dans le travail quotidien et savoir se référer à la hiérarchie
Etre force de propositions
Dynamisme, volontarisme et réactivité
Bonne résistance physique
Sens du service public

Poste à pourvoir pour le 1^{er} mai 2019

Taux horaire : 35h, temps complet

Recrutement d'un agent titulaire (adjoint technique territorial, adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint technique 1^{ère} classe) ou non titulaire

Horaires de travail modulés en fonction de la saison

Pour tout renseignement sur le poste : Marie ARNAUD, secrétaire de mairie au 04 74 64 10 60

Candidature à Mme le maire : 109, place de l'église 42460 LA GRESLE ou par mail : mairie@mairielagresle.fr

Candidature à envoyer avant le mercredi 6 mars 2019 par mail ou courrier